



Maison des syndicats

Mende le 23 juin 2016

Espace Jean Jaurès

48 000 Mende

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 48

CAPD du 23 juin 2016

Monsieur le Directeur Académique, madame la Secrétaire Générale,

La seconde phase de mouvement aura donc été le point d'orgue du mouvement des personnels 2016, avec globalement un sentiment d'insatisfaction et aujourd'hui particulièrement pour bon nombre des 51 personnels sans postes à l'issue de la première phase. Lors de la réunion de négociation du 9 juin dernier, vous avez affirmé que la première analyse de celle-ci « fait apparaître un taux de satisfaction en légère augmentation », et avec prudence vous avez ajouté « ou tout au moins égal à l'an dernier ». Permettez nous plus de réserve pour ce bilan d'étape très superficiel. Mais pour autant c'est bien ce que nous dénonçons depuis deux ans : des règles académiques sont venues contraindre notre mouvement départemental sans l'amélioration promise. Quant aux « contraintes accrues compte tenu de l'augmentation des PES », il y a trois ans la Lozère en accueillait 23 et moins de 20 cette année.

Toujours lors de cette réunion vous avez « considéré que la qualité de la deuxième phase est liée à la composition des postes ». Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point mais nous réfutons l'idée que les élus du personnels pourraient être associés à cet état de fait au prétexte qu'ils ont participé à un groupe de travail au cours lequel ils ont fait des remarques et des propositions de modifications parfois suivies.

Monsieur le Directeur d'Académie, vous soulignez régulièrement « l'écoute et le dialogue constructif mis en œuvre entre les organisations syndicales et l'administration que vous représentez », pour le SNUipp-FSU 48 le dialogue social ne consiste pas uniquement à écouter mais aussi à entendre, et en ce qui concerne les règles du mouvement on est très loin du compte. Nous vous rappelons votre engagement, Monsieur le Directeur Académique, de partager le bilan de ce mouvement 2016, que l'on pourrait associer à celui de 2015, et ce dès la rentrée prochaine. Nul doute pour nous qu'il devra conduire à une nécessaire réécriture de la circulaire départementale du mouvement, notamment concernant la seconde phase.

Nous ne pouvons que constater depuis 3 ans maintenant les conséquences néfastes de la réforme des rythmes scolaires sur les conditions de travail des enseignants

La gestion des temps partiels et l'organisation des postes fractionnés en ont encore une fois été l'illustration cette année tant pour les personnels que pour vos services. Pour la rentrée prochaine, afin de réaliser la quadrature du cercle pour les postes fractionnés de cette seconde phase tout en accordant tous les temps partiels sollicités propices en ces années récurrentes de surnombre notoire, les services ont opté pour une solution autoritaire, à savoir réglementer et imposer l'organisation pour tous les personnels concernés, jusqu'à en contraindre voire aller à l'encontre des situations personnelles des demandeurs.

Selon un récent rapport que le ministère peine à rendre publique, le «bénéfice» promis par le gouvernement sur les conditions d'apprentissage des élèves n'est pas non plus celui attendu. Il faut donc remettre à plat cette réforme en concertation avec les organisations syndicales pour enfin organiser une école dans laquelle l'élève serait réellement au cœur des préoccupations avec le respect des rythmes des enfants tout en prenant en compte le nécessaire travail de formation et de concertation et les conditions de travail des enseignants.

Pour ce faire, le SNUipp-FSU défend depuis toujours le projet du décrochage entre le temps élèves et le temps enseignants, passant par le déploiement d'un certain dispositif plus de maitres que de classes, laissé à la libre organisation des équipes, de la maternelle au CM2, mais aussi par un temps de travail de 18h + 3h qui permettrait une réelle concertation d'équipe ainsi qu'une véritable équité entre professeurs des écoles et professeurs du second degré. Notre temps de travail est estimé à près de 44 heures par semaine selon un rapport de l'Inspection générale. Notre temps d'enseignement est de 900 heures par an, là où il est en moyenne de moins de 800 dans les pays de l'OCDE. La question du temps doit donc être regardée à l'aune de toutes ces données.

Le nouveau décret pour les obligations de service des enseignants du primaire (24 h devant élèves et 108 heures annualisées) aurait pu être l'occasion d'avancer vers une première baisse de notre temps de travail et une organisation innovante du travail des enseignants dans l'intérêt des élèves. Au final, le projet se limite à un simple toilettage réglementaire des 108 heures. Pourtant, on sait que celles-ci sont un vrai fourre-tout permettant à l'administration, à chaque fois que de nouvelles missions arrivent dans les écoles, de répondre « 108 heures » comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini !

Dès la rentrée de septembre 2016, le SNUipp-FSU lancera une campagne pour que les équipes s'approprient les 36 heures d'APC pour mieux travailler ensemble. Nous appelons d'ores et déjà les équipes à discuter de la non mise en œuvre des APC.

Concernant les promesses de Simplification des tâches, les demandes de l'administration en direction de nos collègues directeurs-trices restent par trop nombreuses. La dernière leur demandant les pronostics « amiante » est une de celles qui sont de trop. Il existe déjà un document (le Document Technique Amiante) réalisé sous la responsabilité des mairies pour toutes les écoles bâties avant 1997. Nous vous demandons de passer par les mairies pour réaliser votre état des lieux.

Cette CAPD concerne également l'accès à la hors classe. Le SNUipp-FSU continue à exiger que tous les PE puissent avoir un rythme d'avancement unique et le plus rapide pour tous et partir à la retraite à l'indice terminal de la Hors Classe.

Dans ce même registre des rémunérations et de l'avancement, la refonte des carrières des enseignants était très attendue. Si elle ne solde pas tous les comptes, c'est une première étape dans le rattrapage du retard salarial que nous avons comparativement aux autres pays de l'OCDE. Le SNUipp-FSU qui a mené de nombreux combats avec la profession pour faire entendre l'urgence sur le sujet ne peut qu'acter ces avancées salariales bien méritées.

Cependant, les mesures ne permettront pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat, et de nombreux points restent opaques. L'avancement dans la carrière devrait se faire à un rythme unique pour tous et toutes, mais avec deux moments d'accélération au 8^e et 10^e échelon qui pourront accélérer la carrière d'un an pour 30 % des collègues. Cela se fera par entretien, sur des critères non définis. Le SNUipp FSU condamne l'opacité et l'arbitraire des décisions qui seront prises dans ces conditions.

Enfin nous refusons le principe de cette «classe exceptionnelle» réservée à certaines fonctions ainsi qu'à des enseignants d'une «valeur professionnelle exceptionnelle», attribuée dans le plus

grand arbitraire à 10% du corps. Ce troisième grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un autre outil managérial récompensant quelques milliers d'enseignant-es exerçant des fonctions spécifiques et « choisi-es » par la hiérarchie.

Donc clairement un outil de division de la profession.

Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable, les enseignants et enseignantes sont tous et toutes engagés-es et investi-es dans leur classe et leurs écoles.

Au final, globalement ces mesures ne permettent pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat des enseignants des écoles et maintiennent le contentieux salarial.

À l'occasion de la conférence nationale du handicap du 19 mai, le président de la République a annoncé la transformation de 56 000 emplois de CUI en 32 000

AESH dans les cinq prochaines années. Le SNUipp-FSU ne peut accueillir cette annonce qu'avec circonspection quand on se rappelle le parcours de ces supports et le peu de respect pour les personnels « jetables » qui y ont rempli toutes sortes de missions. Comment accueillir favorablement des emplois précaires pour remplacer des contrats précaires dans l'attente d'une éventuelle cédésation guère plus satisfaisante, de trop nombreuses difficultés demeurent : la question du temps de travail et de la rémunération. La création des AESH en 2014 aurait dû signifier la fin du recours à des emplois précaires sur ces missions, dans la réalité, les chiffres nous confirment qu'il y a plus de CUI que d'AESH.

Quand nos dirigeants prendront-ils la mesure des besoins des élèves en situation de handicap et les attentes de leur famille, quand donneront-ils les moyens pour une application optimale de la loi de 2005 quant à l'accompagnement et l'inclusion de ces élèves ?

Le SNUipp-FSU continue de porter le projet d'un vrai métier d'accompagnant handicap adossé à une rémunération suffisante et des perspectives de carrière.

Le décalage entre les projets proposant une école plus juste et le modèle de société que l'on nous propose augmente, tout comme les choix économiques de ce gouvernement induisent le contexte social tendu que nous connaissons depuis près de 3 mois maintenant.

Dans ce domaine, l'actuel projet de loi El Khomri en est la plus flagrante illustration, comme il y a peu la loi Macron, le TAFTA, autant de choix politiques qui ont pour conséquences d'asservir encore plus les travailleurs et les citoyens les plus pauvres au nom d'une crise qui est pourtant loin de toucher toutes les bourses.

Le SNUipp-FSU, national comme départemental a fait le choix de s'engager auprès de ses camarades de la CGT, de Force ouvrière et de Solidaires, mais aussi aux côtés des organisations d'étudiants et de Lycéens pour obtenir l'abandon de ce projet de loi travail visant le dumping social, rejeté par la majorité des organisations représentatives du pays, largement rejeté par une majorité de français, sondage après sondage, mobilisation après mobilisation et imposé aux forceps aux parlementaires par le 49/3 et la menace de l'utiliser de nouveau.. Par le biais de pétitions, de votations citoyennes, d'informations, mais aussi dans la rue une dizaine de fois depuis le mois de mars, nous nous battons, pour sauvegarder nos droits, les droits des générations à venir comme avant nous nos grands-parents se sont battus pour nous construire une société plus juste.

Le SNUipp au sein de la FSU avec les organisations syndicales et de jeunesse de l'intersyndicale appellent les salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et les retraité-es à participer massivement aux manifestations des 23 et 28 juin mais pour autant elles rappellent leur disponibilité depuis le début pour faire des propositions concrètes, porteuses de progrès social et de nouveaux droits.